COMMUNE DE COQUAINVILLIERS

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2021 à 20 h 30

Date de convocation : 01.02.2021
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15

NOMS	PRENOMS	PRESENTS	POUVOIR
BOUTY	Louis	X	
BRU	Claire	X	
DECHAUFFOUR	Elisabeth	X	
DOYHAMBOURE	Camille	X	
DUBOIS	Pascale	X	
LEBOCQ	Pascal	X	
LEBRUN	Charles-Henry	X	
LEGROS	Béatrice	X	
LEGROS	Christian	X	
LENOIR	Michel	X	
MARTIN	Didier	X	
SADOUN	Si Sadhek	X	
SOPHIE LE BARBIER	Evelyne	X	
TELFOUR	Eric	X	
TOURSCHER	Alexandre	X	

Secrétaire de séance : Mr Christian LEGROS

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

C.L.E.C.T. – nomination d'un délégué

En vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) a été créée en 2017. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission (CLECT) est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes. Chaque commune de la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un membre (délibération en date du 2 mars 2017). Il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant

Mme DUBOIS rappelle l'importance d'être représentés à cette commission pour participer à l'évaluation des transferts de charges, ayant pour conséquence l'attribution de compensation.

Sont nommés :
Titulaire : Mr Didier MARTIN
Suppléant : Mr Pascal LEBOCQ

VOTE POUR : 15 - VOTE CONTRE : 0 – ABSENTIONS : 0

Poste de cuisinier

Le cuisinier est en contrat à durée déterminée, depuis le 24 février 2019 (contrat déjà renouvelé 1 fois en 2020).La fin de C.D.D. est fixée au 23.02.2021. Le poste de cuisinier est un poste à 33/35, annualisé.

Au vu de la qualité de son travail, à la cantine scolaire, et de sa polyvalente au Service technique, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 33/35 annualisé, à partir du 24 février 2021.

VOTE POUR : 15 - VOTE CONTRE : 0 – ABSENTIONS : 0

Défense incendie – Schéma communal de DECI – demande de subvention

La commune a pour obligation d'assurer la défense incendie des administrés. Pour ce faire, la C.A. Lisieux Normandie propose un groupement de commande pour prendre l'attache d'un cabinet d'étude qui réalisera le schéma communal :

- Réunion de travail avec les élus et le cabinet d'étude,
- Constat de l'existant : contrôle des hydrants, analyse des risques, analyse des besoins en eau, analyse de la couverture incendie actuelle
- Proposition d'aménagements des hydrants, étude des emplacements proposés,
- Edition du rapport

Montant de l'étude : **7 080.00 € T.T.C.**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- d'approuver le lancement d'une prestation de réalisation de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie,
- d'attribuer cette prestation au cabinet d'étude Altéreo pour un montant de 5 900.00 € H.T.,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents se rapportant au schéma communal de défense incendie,
- sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2021.

VOTE POUR : 15 - VOTE CONTRE : 0 – ABSENTIONS : 0

Licence IV – nomination de l'élu pour le permis d'exploiter.

Suite à l'achat de la licence IV, une formation est obligatoire, pour obtenir le permis d'exploitation de la licence. Cette formation a lieu à Lisieux, sur 2 jours et demi, et est prise en charge financièrement par la commune, 560 € T.T.C.

Un élu doit être nommé pour la formation. Le programme de la formation peut vous être transmis, sur demande. Pour information, Mme le Maire ne peut pas faire cette formation, au vu des pouvoirs de police détenus par le Maire.

Est nommé pour la formation : Mr Eric TELFOUR

VOTE POUR : 15 - VOTE CONTRE : 0 – ABSENTIONS : 0

Convention G.E.P.U. – Gestion des eaux pluviales

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences relatives au cycle de l'eau (eau potable, assainissement collectif et non-collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines -GEPU) sont transférées de plein droit à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

Une convention avait été passée entre la C.A. Lisieux Normandie et la commune de Coquainvilliers pour un an. Il est proposé à la commune de renouveler la convention pour une durée de 1 an. Cette convention concerne les ouvrages de collecte des eaux pluviales et non les fossés.

Plusieurs élus soulignent les dysfonctionnements de prise en charge de la compétence GEPU par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention concernant la compétence GEPU avec la C.A. Lisieux Normandie.

VOTE POUR : 13 - VOTE CONTRE : 0 – ABSENTIONS : 2

Convention Centre de loisirs avec la ville de Lisieux

Pour permettre aux enfants résidant sur la commune de Coquainvilliers de bénéficier des services du centre de loisirs, la ville de Lisieux propose une convention. La prise en charge des enfants domiciliés à Coquainvilliers par les centres de loisirs de Lisieux coûtera 5.50 € par jour et par enfant participant aux centres de loisirs à la commune de Coquainvilliers.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire de la commune de Coquainvilliers à signer avec M. Le Maire de la commune de lisieux une convention de participation de fonctionnement des accueils de loisirs de la ville de lisieux, pour l'accueil des enfants résidant dans une commune membre de la communauté d'agglomération lisieux normandie.

VOTE POUR : 15 - VOTE CONTRE : 0 – ABSENTIONS : 0

Diminution du temps horaire – secrétariat

En 2008, le temps horaire était à 28 h / 35. Suite à la mise en place des activités périscolaires et du centre de loisirs, l'emploi du temps a été augmenté à 30 h/35, en 2015.
Depuis, du fait de l'évolution des compétences attribuées aux communes, il est proposé que la durée du poste du secrétariat de mairie soit fixée à 28 h, à partir du 01 mars 2021, à la demande de l'agent concerné.

Le Conseil municipal est d'accord pour diminuer le temps de travail du secrétariat à 28 / 35.

VOTE POUR : 15 - VOTE CONTRE : 0 – ABSENTIONS : 0

Commission FINANCES

La commission a étudié :
- le compte administratif 2020,
- le projet de budget primitif 2021 : les travaux du bâtiment des services techniques représentent l'investissement important de cette année.
- les subventions aux associations : le montant des subventions a été revu.

Pour information, en début de cette année, le camion communal a nécessité des réparations importantes.

Commission TRAVAUX

- des panneaux « largeur limitée » vont être installés Chemin de la Garenne

- la pose d'une caméra de vidéoprojection est envisagée au niveau du parking de l'ILM, pour lutter contre les dépôts sauvages,
- l'allée d'accès à l'espace de loisirs va être refaite.

Questions diverses

Ecole : un nouveau protocole sanitaire est mis en place à la cantine, depuis le 08 février 2021. Les CP CE1 déjeunent dans la classe des CP-CE1. Des bénévoles assurent le service, jusqu'aux vacances d'hiver.

Site internet : les visites du site sont en augmentation.

Bulletin communal : il a été distribué courant janvier. Il y a plus d'annonceurs, ce qui réduit le coût de prise en charge du bulletin.

Fibre optique : les travaux sont en cours. Une réunion de présentation du planning des travaux aura lieu le 12.02.2021.

Fêtes et cérémonies : de nombreux exposants ont répondu favorablement.

Date de la prochaine séance :

Séance de vote du budget : mardi 16 mars 2021, à 18 h 30 (date à confirmer)

Commission Fêtes et cérémonies : 18 février 2021, à 20 h 30